

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 juillet 2022

Délibération n°2022/181

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'auditorium de St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 7 juillet 2022

MEMBRES PRESENTS :

| | |
|-------------------------|---|
| AGNIN | M. MONTEYREMARD Christian |
| ASSIEU | M. SEGUI Jean-Michel |
| BEAUREPAIRE | M. PAQUE Yannick, M. SOLMAZ Kénan |
| BELLEGARDE POUSSIEU | Mme GRANGEOT Christelle |
| CHALON | Mme TYRODE Elisabeth |
| CHANAS | M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde |
| CLONAS SUR VAREZE | M. VIALLATTE Régis |
| COUR ET BUIS | M. GARNIER Jacques |
| LE PEAGE DE ROUSSILLON | M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien |
| LES ROCHES DE CONDRIEU | Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François |
| MOISSIEU SUR DOLON | M. MANIN Gilbert |
| MONSTEROUX MILIEU | M. MERLIN Denis |
| PACT | M. ILTIS Laurent |
| PISIEU | M. DURIEUX Jean-Luc |
| POMMIER DE BEAUREPAIRE | M. PASCAL Michel |
| REVEL TOURDAN | Mme DEZARNAUD Sylvie |
| ROUSSILLON | M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, M. ROUSVOAL Marc, Mme HAINAUD Marie-Christine, Mme LINOSSIER Nathalie, |
| SABLONS | M. TEIL Laurent, Mme MOREL Nathalie |
| SAINT ALBAN DU RHONE | M. CHAMBON Denis |
| SAINT BARTHELEMY | M. BECT Gérard |
| SAINT CLAIR DU RHONE | M. MERLIN Olivier, M. DESSEIGNET Frédéric |
| SAINT JULIEN DE L'HERMS | M. MONTEYREMARD Axel |
| SAINT MAURICE L'EXIL | M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCHANE Aïda |
| SAINT PRIM | M. CROS Michel |
| SAINT ROMAIN DE SURIEU | M. MOUCHIROUD Robert |
| SALAISE SUR SANNE | M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier |
| SONNAY | M. LHERMET Claude |
| VERNIOZ | Mme REUX Monique |

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme ZABOROWSKI Dorothée pouvoir à Mr MOULIN Bernard – Mme MOULIN MARTIN Béatrice pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mme MONNERAY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kéna – Mr BONNETON Gilles pouvoir à VIALLATTE Régis – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert – Mme LECOUTRE Sandrine à Mr MERLIN Olivier - Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme CHOUCANE Aïda - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mme OGIER Karelle pouvoir à M. MERLIN Denis

EXCUSES/ABSENTS : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – M. BERAULT Yann – M. GIRARD Gabriel – M. IMBLOT Jean Paul – M. MERCIER Serge — M. BATARAY Zerrin – M. SATRE Luc

Mme Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Règlements des compétitions de courts-métrages dans le cadre des Rencontres du cinéma de Beaurepaire 2022

La Communauté de communes organise la 34ème édition des Rencontres du Cinéma de Beaurepaire du 09 au 16 octobre 2022. Les projections se tiendront dans la salle du Rocher, spécialement aménagée en salle de cinéma.

La Communauté de communes renouvelle l'organisation des concours de courts-métrages amateurs et professionnels dans le cadre du festival :

- Le concours de courts métrages amateurs, intitulé « 48h objectif court métrage », est mis en place à la suite d'un challenge de groupes d'habitants, organisé du 30 septembre au 2 octobre 2022 pour la troisième édition.

Au cours du week-end, chaque équipe crée un court métrage dans le temps imparti et aux regards de consignes imposées. Les films éligibles sont diffusés pendant les Rencontres du Cinéma de Beaurepaire, et un jury composé à l'occasion des Rencontres du Cinéma vote pour le meilleur court-métrage amateur. L'équipe dont le film sera récompensé par le Prix du Jury recevra des entrées pour un lieu culturel en lien avec le cinéma (musée du cinéma, escape game...) et des goodies d'une valeur totale de 200,00 € (deux cents euros). En cas d'ex-aequo, ce prix sera réparti entre les deux équipes.

- La compétition de courts-métrages professionnels est organisée chaque année pendant les Rencontres du Cinéma de Beaurepaire. Les courts-métrages sont diffusés à l'occasion d'une séance et le gagnant est déterminé par un vote du public. Le Prix est doté de la somme de 1 500,00€ (mille cinq cents euros). En cas d'ex-aequo, la dotation du prix sera divisée par deux.

Le Conseil Communautaire,

- Vu les compétences de la Communauté de Communes,

Considérant l'organisation des rencontres du cinéma de Beaurepaire du 09 au 16 octobre 2022,

Considérant que, dans le cadre du festival, la collectivité organise des concours de courts-métrages amateurs et professionnels,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le règlement du 48h objectif court-métrage ci-joint,

APPROUVE le règlement de la compétition de courts-métrages professionnels ;

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à autoriser les conditions de versements des récompenses liées aux règlements du « 48h objectif court-métrage » et de la compétition de courts-métrages professionnels,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout acte relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD